



Séance du 23 Novembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLARS ST GEORGES, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 15 Novembre 2023 et sous la Présidence de Monsieur LEGAIN Damien, Maire, pour la session ordinaire du Mois de Novembre 2023.

Etaient présents :

Mme LEFRANC Sandrine,
MM. LEGAIN Damien, TODESCHINI Didier, AUBERT Damien, GUERRIN Joris, LAMBLA Éric, TUNIZ Mickaël.

Absent(s), excusé(s):

Mr ARNOULT-DELACOUR Thierry donne procuration à Mme LEFRANC Sandrine, Mr BOUCON Samuel donne procuration à Mr TUNIZ Mickaël, Mr GIDE Jean-Jacques.

Ordre du Jour:

- Délibération Adoption RPQS Eau et Assainissement 2022
- Délibération sur le transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » - Modification des statuts de GBM
- Prix et inscription affouage
- Repas des Anciens
- CR Réunions
- Divers

Délibération Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPOS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2022 :

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2022, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 28 septembre 2023, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 6 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Villars saint Georges pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal adopte, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2022

Délibération sur le transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » - Modification des statuts de GBM :

Le Conseil de communauté de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 28 septembre 2023 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis »

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2 – Compétences

(...)

25. Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement OU défavorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un **avis favorable, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM.

Prix et inscription affouage :

Cette année les parcelles concernées sont les coupes 2, 6 et 32.

L'ONF a estimé le volume pour l'affouage à 210 Stères.

En attendant l'estimation par la commission bois, les inscriptions pour l'affouage pourront se faire, en présentiel, dès le **Lundi 27 Novembre jusqu'au Mercredi 6 Décembre 2023** aux heures de permanences de la Mairie.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide que le prix du stère s'élèverait, cette année, à **8 Euros TTC**.

Travaux ONF :

Travaux sylvicoles Parcelle 29 pour 2024 : Cloisonnement et dégagement

Accepté à l'unanimité.

Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) :

Après délibération et un accord avec l'ONF, nous étalerons ces travaux sur plusieurs années ainsi que leur financement ;

Travaux partiels de l'entretien pour 2024, accepté à l'unanimité.

Repas des Anciens :

Cette année le repas aura lieu le 9 Décembre 2023, le prix du repas pour les accompagnants sera de 30 Euros.

CR Réunions :

- La commune accueille une réunion du PLUi le 12 Décembre 2023.
- Gîte : Intervention de Didier SEGUIN, architecte :
 - 1^{ère} ébauche : Gîte classé en 4^{ième} catégorie (actuelle) ;
 - 2^{ième} ébauche : Gîte classé en 5^{ième} catégorie (Salle pour 49 personnes).

Divers :

- Estimation du volume de bois pour l'affouage 2023/2024, par la commission, programmée le 8 Décembre 2023 si les conditions météorologiques le permettent ;

Prochain conseil prévu le 21 Décembre 2023

La séance est levée à **22H55**

Secrétaire de séance : Mickaël TUNIZ

Rédacteur : Damien AUBERT, 2^{ème} Adjoint au maire